

J U I N 2 0 2 3

# LE LIEN

LE JOURNAL INTERNE DU CH D'AUCH



**HAS**

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**Qualité  
des soins  
confirmée**

Établissement  
certifié

*Une partie de l'équipe de l'Imagerie Médicale*



Centre  
Hospitalier  
d'Auch  
EN GASCOGNE  
Soigner & prendre Soin

**FOCUS SERVICE**  
**IMAGERIE MÉDICALE**  
**PAGE.6**

# LES NEWS

## CERTIFICATION

Les résultats de la certification ont été publiés :

- Score global : 94,81%
- Score du chapitre 1 --> « Le patient » : 95%
- Score du chapitre 2 --> « Les équipes de soins » : 96%
- Score du chapitre 3 --> « L'établissement » : 93%

La Direction souhaite remercier l'ensemble des professionnels pour leur investissement ainsi que les Représentants des Usagers.



## RECRUTEMENT

Le mercredi 31 mai prochain aura lieu une session d'information sur la fonction publique hospitalière et ses avantages ainsi que les postes disponibles au CH.

Cette matinée organisée par la DRH, a pour but d'aboutir à des recrutements pour toute personne désirant rejoindre le CH.

## USLD

Les anniversaires du mois d'avril ont été fêtés avec les danseurs du CRSA (Club des Retraités Sportifs Auscitains).



Le 21 avril dernier, les patients célébraient la journée mondiale de la terre avec les animateurs "Jamy et Cathy" sous les arbres du parc de la Ribère.



La journée des familles a été célébrée le 15 mai dernier avec la présence de "A TI TE TOCA", spécialiste d'animation de jeux traditionnels en bois.



## CYBERSÉCURITÉ

Le 30 mai prochain aura lieu un exercice de simulation de cyber attaque au sein de nos locaux en présence de la direction, du service informatique, de la communication et de la société qui nous accompagne, experte en sécurité.

A partir de 2023, cet exercice est obligatoire et doit être réalisé une fois par an. Il s'agit de directives de l'ANS, Agence du Numérique en Santé.



## INTERNES

Bienvenue au 22 internes arrivés le 2 mai dernier ! Nous leur souhaitons un bon semestre à nos côtés.



## DÉPART

Dr PELLERIN Sarah,  
Infectiologie

# DU LOCAL DANS VOS ASSIETTES !

Suite à la loi EGALIM, loi en lien avec le développement durable (obligation d'avoir 50% de produits locaux dont 20% en bio), le CHA privilégie des circuits courts et des produits locaux au profit d'une meilleure qualité.

- › Volaille label rouge issue du Sud-Ouest (Gers, Landes ou Dordogne)
- › Porc élevé dans le Gers
- › Veau label rouge et label Lou Bethet (animaux de maximum 400kg nés et élevés dans le Gers)
- › Bœuf Gersois du label « La vache de mon voisin » (animaux de race Blonde d'Aquitaine nés et élevés dans le Gers)
- › Agneau du Quercy
- › Pomme et kiwi bio du Tarn et Garonne
- › Banane bio



# DROITS DES USAGERS

## DIRECTIVES ANTICIPÉES : ACCOMPAGNER UN PATIENT DANS SA RÉFLEXION

Si vos patients souhaitent ou pensent à rédiger des directives anticipées, vous pouvez les accompagner dans leur réflexion et les aider à lever les freins techniques liés à leur rédaction.

### 1. L'essentiel

Les directives anticipées sont une déclaration écrite qui recueille les volontés du patient pour sa fin de vie, dans l'éventualité où il ne pourrait plus s'exprimer. Elles permettront au médecin de connaître ses souhaits vis-à-vis des décisions à prendre et des traitements médicaux en fin de vie.



#### Qui peut écrire ?

Toute personne majeure, malade ou non. Si votre patient est sous protection juridique, n'hésitez pas à consulter Santé Info Droits (<https://www.france-assosante.org/sante-info-droits/>)



#### Quand le patient peut-il les écrire ?

Quand le patient le souhaite. Elles peuvent être modifiées ou annulées à tout moment et n'ont pas de limite de durée.



#### Comment les rédiger ?

Le patient peut les rédiger sur papier libre daté et signé, ou sur formulaire de l'institution.



#### Quel est le contenu des directives anticipées ?

- Les souhaits du patient pour la poursuite, l'arrêt, le refus de traitements médicaux pour sa fin de vie
- Ses souhaits et croyances de nature non médicale : il est toutefois nécessaire de préciser au patient que ces éléments ne sont pas considérés comme des directives mais peuvent aider le médecin référent à prendre la décision qui lui correspond le mieux.



#### Où sont-elles conservées ?

Dans le dossier médical, auprès de la personne de confiance ou des proches, dans « Mon Espace Santé » (voir le tutoriel dédié sur [parlons-fin-de-vie.fr](http://parlons-fin-de-vie.fr)).

### 2. Votre rôle

Informer vos patients sur la possibilité de rédiger des directives anticipées constitue l'opportunité pour vous de mieux connaître ses souhaits si des décisions sont à prendre.

**Vous êtes un interlocuteur privilégié** pour accompagner vos patients dans cette démarche. Il est important de savoir si vos patients ont rédigé des directives anticipées :

- Si elles existent, vous pourrez en conserver un exemplaire dans le dossier médical du patient ou, à défaut, savoir où les trouver le moment venu (personne de confiance, proche, « Mon Espace Santé », etc.)
- Si elles n'existent pas, vous pourrez entamer une discussion avec votre patient tout en vous rappelant que s'il détient le droit de rédiger des directives anticipées, il n'est pas obligé de le faire

Les médecins font preuve de pédagogie pour éclairer le patient sur les conséquences de ses décisions et ce qu'elles impliquent concrètement, en s'engageant à respecter ses souhaits

### 3. En pratique

Pour accompagner votre patient dans la rédaction de ses directives anticipées, vous pouvez l'aider à se poser des questions et prendre le temps de verbaliser ce qu'il souhaite et ce qu'il ne souhaite pas.  
Par exemple, vous pouvez :

Aborder les craintes, les angoisses, les limites du patient.

« Qu'est-ce qui vous fait le plus peur dans la maladie ? »

« Qu'est-ce que vous n'accepteriez pas ? »

Aborder les convictions personnelles du patient, ses croyances, sa conception de la vie, ses critères de qualité de vie, sans jugement.

« Qu'est-ce qui est important pour vous aujourd'hui ? »

Présenter des exemples concrets pour l'aider à se projeter.

« Si vous étiez dans une situation où vous ne pourriez plus vous exprimer/ vous alimenter/etc., que souhaiteriez-vous ? »

« Avez-vous été témoin d'une expérience de fin de vie que vous jugez s'être bien passée / mal passée ? »

Aborder les options possibles en fin de vie (lieu de prise en charge, traitements palliatifs, nutrition, etc.).

« Est-ce important de rester chez vous jusqu'au bout ou préféreriez-vous être hospitalisé au moment de votre fin de vie ? »

Laisser du temps à la réflexion, la compréhension, l'assimilation, l'appropriation des possibilités et des choix qu'il souhaite faire. La réflexion sur les directives anticipées peut se faire en autant d'étapes que nécessaire.

Lui proposer de poursuivre sa réflexion en discutant avec ses proches ou proposer un autre temps d'échange par exemple.

### Appliquer les directives anticipées d'un patient

Si des directives anticipées sont rédigées, leur contenu prime sur les avis et témoignages. Le médecin peut refuser de les appliquer dans deux situations : en cas d'urgence vitale, le temps d'évaluer la situation, et lorsque les directives anticipées lui apparaissent inappropriées ou non conformes à la situation médicale, par exemple dans des situations de réanimation d'attente permettant une évaluation diagnostique et pronostique.

### POUR VOUS AIDER



[www.parlons-fin-de-vie.fr](http://www.parlons-fin-de-vie.fr)



Guide HAS « Les directives anticipées pour les professionnels de santé et du secteur médico-social »  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)



Formulaire du ministère de la Santé  
[www.solidarite-sante.gouv.fr](http://www.solidarite-sante.gouv.fr)



Formulaire HAS « Les directives anticipées » [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

[www.vigipallia.parlons-fin-de-vie.fr](http://www.vigipallia.parlons-fin-de-vie.fr)  
> Le Mooc "La fin de vie : s'informer pour en parler" - Séquence 4

Sources : Parlons fin de vie

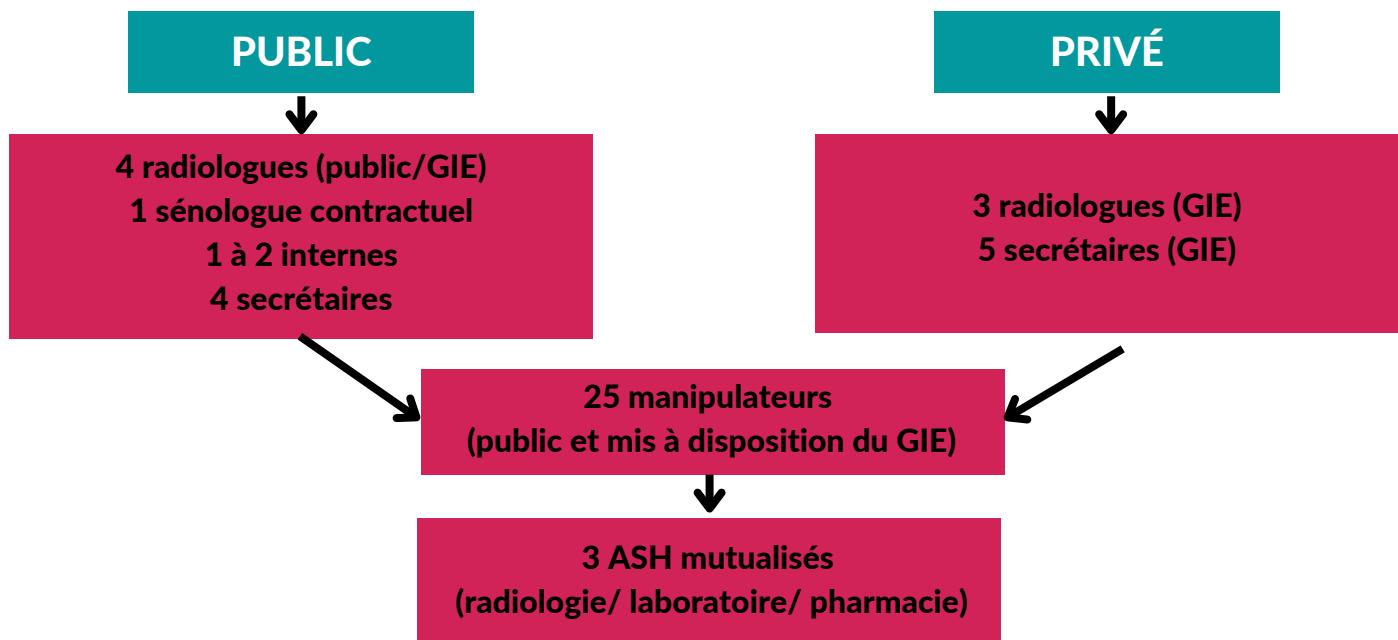
# FOCUS SERVICE IMAGERIE MÉDICALE

## Localisation et description :

Le service d'imagerie se situe au **rez-de-chaussée**. Il est composé de **2 entités** :

- > **l'imagerie publique** (radiologie, échographie, scanner public et mammographie)
- > **le GIE** (scanner et IRM GIE)

## Composition de l'équipe :



## Typologie de patient :

Sont pris en charge **tous types de patients, de toutes spécialités et de tous âges**. L'imagerie est **au carrefour de nombreuses spécialités**, et, rares sont les patients qui n'auront pas d'imagerie dans leur parcours.

## Spécificités de l'imagerie :

### > La radiologie conventionnelle, la mammographie et le scanner :

Ces examens font appel à des **techniques irradiantes** (rayons X). Ils peuvent être contre-indiqués en cas de grossesse. L'accès à ces zones est réglementé (zonage, pancarte avec tri secteur, voyant lumineux, contrôle dosimétrique...).

L'imagerie est soumise à de **nombreux contrôles** réalisés par la personne compétente en radioprotection, un radio physicien et des organismes de contrôle externe. L'**ASN** (Agence de Sécurité Nucléaire) est le **garant** du suivi de ces **obligations réglementaires**.

Concernant les **radiographies réalisées au chevet du patient**, pas de panique ! Il suffit de suivre les **indications du manipulateur en radiologie**. L'émission des rayons X se fait uniquement lors de la prise des clichés.

## > L'IRM :

L'IRM utilise des **champs magnétiques**. C'est un **gros aimant qui fonctionne en permanence** (h24 et 7j/7). Des **ondes de radio fréquence** sont également émises lors de l'examen. L'accès à cette zone est réglementé et limité. Il est impératif d'**éliminer toute contre-indication** à la réalisation de cet examen car cela pourrait créer un risque pour le patient.

En cas de présence de **dispositif médical implantable** (DMI), les références de celui-ci seront demandées, afin de contrôler sa compatibilité et **éliminer les risques pour le patient** (déplacement du matériel, brûlures, dysfonctionnement ou arrêt du matériel).

Pour ce qui est de la claustrophobie, des techniques d'accompagnement ont été mises en place et nombreux sont ceux qui ont pu réaliser cet examen.

## CONTRE-INDICATIONS IRM :

- 1) Pace maker
- 2) Valve cardiaque non IRM compatible
- 3) Clips, stents, coils etc... non IRM compatible
- 4) Stimulateur neuronal ou périphérique
- 5) Implant cochléaire
- 6) Corps étranger métallique
  - corps étranger proche des yeux
  - blessure par éclat métallique (guerre, balle)

### 7) A vérifier :

- pompes
- tatouage
- maquillage permanent
- dispositif intra-utérin (DIU)
- patchs
- claustrophobie

### 8) Enlever piercing, boucles d'oreilles, bagues, soutien gorge, montres, carte de crédit, ticket de métro, etc...

## > L'échographie :

C'est une technique qui ne révèle **aucune contre-indication**.

## Projets et avenir de l'imagerie :

Au cours de **ces 3 dernières années, le scanner et l'IRM du GIE ont été changés**. De plus, un **2ème scanner 100% public a été implanté** au cours du mois de février 2022, nécessitant de **nombreux travaux** et de **nouvelles autorisations**.

La **mammographie** a été mise en place quant à elle **en septembre 2022**. Le service de **sénologie** a pris en charge près de **2500 examens depuis son ouverture**.

Nombreux sont les projets, et les évolutions techniques et technologiques sont importantes. Il est donc primordial de **suivre ces évolutions** afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des partenaires et à la **demande croissante des examens d'imagerie**.

Actuellement, le service travaille sur le projet du **2ème IRM 100% public**. Un autre dossier est en cours, il s'agit de la **mise en place du portail patient et prescripteur**.

Dans le futur, il sera impératif de réfléchir chaque projet dans le cadre du **développement durable**. **L'intelligence artificielle** fera aussi partie des axes d'étude.

En près de 30 ans **l'imagerie s'est transformée**, les techniques et les besoins ont évolué. Le service se doit donc d'être vigilant, de suivre de près ces évolutions afin de pouvoir **proposer la meilleure prise en charge à la population gersoise** et également **faire progresser l'attractivité** pour les professionnels de santé.

# VACANCES DE POSTES

## - Médecins :

Médecine du travail, Pneumologie, Gériatrie, Médecine Physique et de Réadaptation, Neurologie, Diabétologie, Médecine Générale, Réanimation, Pédiatrie, Cardiologie

## - Cadre de santé ou faisant fonction :

EHPAD

## - Infirmier(e)s :

Cardiologie Diabétologie, Oncologie Hématologie Rhumatologie, Gastro-Entérologie Néphrologie, Chirurgie Viscérale et Digestive, Bloc Opératoire, Dialyse, Pool de remplacement, Hôpital de Jour Hôpital de semaine

## - Aide-soignant(e)s :

USLD, EHPAD, Chirurgie Orthopédique, Dialyse, Réanimation, Urgences

## - ASH :

Bio-nettoyage Ambulatoire Pool Chirurgie

## - Agent de Sécurité Incendie

## - Secrétaires Médicales :

Consultations externes, Chirurgie Orthopédique



**s.drh@ch-auch.fr  
05 62 61 31 06**

